

**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2024

PROJET

Approuvés au nom du conseil d'administration

Signature :

Titre :

Date :

Veillez indiquer les noms et courriels des deux administrateurs signataires des états financiers

Nom :

Courriel :

Nom :

Courriel :

**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

**ÉTATS FINANCIERS
31 MARS 2024**

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"** «l'organisme», qui comprennent le bilan au **31 mars 2024**, et l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au **31 mars 2024**, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en oeuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

**RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Contributions des membres fondateurs		
Ministre de l'Éducation	300 000	300 000
Autres membres fondateurs	15 000	15 000
Partenaires Média	45 000	45 000
Partenaires	15 000	15 000
Ventes de services	937 153	775 883
PME MTL Est-de-l'Île	20 658	19 342
Ministère responsable du sport, du loisir et du plein air	38 400	-
Ristourne et autres	1 707	588
	<u>1 372 918</u>	<u>1 170 813</u>
CHARGES		
Salaires et avantages sociaux	794 629	771 836
Honoraires professionnels	492 110	309 443
Télécommunications	18 610	40 163
Frais de bureau	46 870	35 436
Projets spéciaux	4 121	-
Frais bancaires et autres dépenses	10 157	4 012
Mauvaises créances	6 062	-
Amortissements des immobilisations corporelles	-	807
	<u>1 372 559</u>	<u>1 161 697</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>359</u></u>	<u><u>9 116</u></u>

**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>Fonds de prévoyance</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2024</u> \$	<u>2023</u> \$
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	651 536	206 366	857 902	848 786
Excédent des produits sur les charges	-	359	359	9 116
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>651 536</u>	<u>206 725</u>	<u>858 261</u>	<u>857 902</u>

**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

**BILAN
AU 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	753 577	870 495
Débiteurs (note 3)	222 970	349 743
Subventions à recevoir	42 400	-
Frais payés d'avance	9 416	18 560
	<u>1 028 363</u>	<u>1 238 798</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 5)	170 102	364 238
Apports reportés (note 6)	-	16 658
	<u>170 102</u>	<u>380 896</u>
ACTIF NET		
Fonds de prévoyance (note 7)	651 536	651 536
Non affecté	206 725	206 366
	<u>858 261</u>	<u>857 902</u>
	<u>1 028 363</u>	<u>1 238 798</u>

Pour le Conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

**FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	359	9 116
Élément n'ayant aucune incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations corporelles	-	807
	<u>359</u>	<u>9 923</u>
Variation nette des éléments hors caisse		
du fonds de roulement		
Débiteurs	126 773	(239 912)
Subvention à recevoir	(42 400)	-
Frais payés d'avance	9 144	(18 560)
Créditeurs	(194 136)	227 277
Revenus perçus d'avance	-	(14 000)
Apports reportés	(16 658)	16 658
	<u>(117 277)</u>	<u>(28 537)</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(116 918)	(18 614)
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	870 495	889 109
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	753 577	870 495

AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM" est un organisme qui offre des services de communication pour le sport amateur québécois centrés sur les athlètes et les événements de haut niveau dont les disciplines sont reconnues par le Secrétariat au loisir et au sport. L'organisme est constitué comme organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et a débuté ses activités le 1er novembre 2001. Il opère sous le nom commercial "SPORTCOM".

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Constatation des produits

L'AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM" applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les ventes de services sont constatées à titre de produits lorsque les services ont été rendus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode du solde dégressif au taux de 30 %.

**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024**

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Évaluation des instruments financiers

L'AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM" évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie le solde bancaire.

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
		\$	\$
3. DÉBITEURS			
Clients		217 927	349 743
Taxes à la consommation		5 043	-
		<u>222 970</u>	<u>349 743</u>
4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		<u>2024</u>	<u>2023</u>
		\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
		Valeur nette	Valeur nette
Matériel informatique	<u>39 496</u>	<u>39 496</u>	<u>-</u>

**AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT
AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024**

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
5. CRÉDITEURS		
Fournisseurs	44 406	217 020
Salaires et vacances à payer	125 696	124 961
Taxes à la consommation	-	22 257
	<u>170 102</u>	<u>364 238</u>

6. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice considéré et destinées à couvrir les charges de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	16 658	-
Montant encaissé	-	36 000
Apports utilisés au cours de l'exercice	<u>(16 658)</u>	<u>(19 342)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>-</u>	<u>16 658</u>
Représentés par :		
PME MTL Est-de-l'Île	<u>-</u>	<u>16 658</u>

7. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Le conseil d'administration de l'AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM" a résolu d'affecter un montant de 651 536 \$ à un fonds de prévoyance.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

AGENCE DE COMMUNICATION DU SPORT AMATEUR QUÉBÉCOIS "SPORTCOM"

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2024

8. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail échéant en juillet 2037 à verser un montant total de 77 894 \$. Les versements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices s'établissent comme suit :

2025	5 860	\$
2026	5 860	
2027	5 860	
2028	5 860	
2029	5 860	

9. RISQUES FINANCIERS

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante présente l'exposition de l'organisme aux risques importants à la date du bilan, soit le 31 mars 2024.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur les sommes à recevoir des clients, pour lesquels la majorité des sommes ont été reçues peu après la fin de son exercice financier. L'organisme évalue de façon continue les sommes à recevoir des clients sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.